



## ***APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2024***

CHAPELLE DE LA TRINITÉ, 31 rue de la Bourse 69002 Lyon  
Sélection d'un projet artistique et culturel



**MÉTROPOLE**

**GRAND LYON**

### **CONTEXTE**

La Métropole et la Ville de Lyon **lancent un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise à disposition de la Chapelle de la Trinité, Lyon 2<sup>ème</sup>**, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois.

Au cœur de la presqu'île, la Chapelle de la Trinité est la première chapelle baroque du XVII<sup>ème</sup> siècle réalisée à Lyon. Édifiée entre 1617 et 1622, elle se situe au sein des bâtiments de l'actuelle Cité Scolaire Ampère, confiée aux jésuites dès 1567. La chapelle était ainsi destinée aux élèves du collège.

Cet édifice est dû à l'architecte Etienne Martellange, frère jésuite introducteur des modèles architecturaux de la Contre-Réforme à Lyon.

Avec l'église Saint-Bruno des Chartreux et la chapelle Notre-Dame-de-Pitié de l'Hôtel-Dieu, elle est considérée à juste titre comme l'un des chefs d'œuvre de l'architecture religieuse baroque. Le bâtiment est classé monument historique par arrêté du 23 août 1939.

La Chapelle conserve depuis son origine un lien indéfectible avec la musique : elle fut, au XVIII<sup>ème</sup> siècle, le lieu du Concert Spirituel de Lyon dédié à la musique sacrée.

Longtemps laissée dans un état d'abandon relatif, la chapelle a été restaurée au XIX<sup>ème</sup> siècle par Tony Desjardins. Désacralisée en 1920, la chapelle a fait l'objet d'usages variés : reconvertie en salle de gymnastique de 1930 à 1937 puis en salle d'exposition... Restaurée par Jean-Gabriel Mortamet dans les années 1990, son activité principale est aujourd'hui centrée autour de la **diffusion de la musique baroque**.

D'une capacité de 500 places, elle est mise à disposition de l'association Les Grands Concerts depuis 1999. À travers sa programmation, de concerts de musique baroque mais aussi d'autres esthétiques musicales alliant instruments classiques et musiques du monde, romantiques, jazz, pop ou gospel, la Chapelle de la Trinité est désormais inscrite dans le paysage national des institutions musicales dédiées à la musique baroque et au-delà.



## ATTENDUS ARTISTIQUES ET CULTURELS DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

La Stratégie culturelle 2021-2026 de **la Métropole de Lyon**, adoptée par délibération du Conseil le 21 juin 2021, se décline autour de trois objectifs principaux et complémentaires :

- Développer la culture comme levier d'inclusion sociale, notamment à travers l'éducation artistique et culturelle et les politiques de solidarité,
- Accompagner la structuration de la filière culturelle pour la rendre plus résistante et garantir l'indépendance et la diversité des acteurs,
- Garantir un maillage territorial de l'offre culturelle et participer à la construction d'un récit commun.

Chacun de ces objectifs se traduit par différentes modalités d'intervention qui toutes devront intégrer deux enjeux transversaux, facteurs de transformation : la responsabilité environnementale et le principe d'égalité entre les femmes et les hommes.

**La Ville de Lyon** porte une ambition forte en matière de politique publique culturelle, avec notamment trois principaux objectifs inscrits au plan de mandat 2020-2026 :

- Soutenir la création artistique et culturelle à travers le développement de résidences pour artistes, auteurs et autrices, créateurs et créatrices, l'accompagnement de l'émergence artistique et l'insertion des artistes dans la ville.
- Favoriser l'inspiration et l'émancipation à travers des parcours d'éducation artistique et culturelle de la petite enfance à l'âge adulte, le développement de l'offre de pratiques artistiques amateur, l'investissement de l'espace public.

- Développer les échanges et la coopération avec les villes en France, en Europe et dans le monde pour favoriser des partenariats culturels, inciter à la coopération entre lieux, entre institutions et tissu associatif, entre disciplines et esthétiques, l'accueil des artistes, intellectuels, journalistes, empêchés de créer ou menacés dans leur pays, notamment via le réseau Icorn.

Par le présent appel à manifestation d'intérêt, la Métropole et la Ville de Lyon recherchent une structure culturelle pour gérer la Chapelle de la Trinité.

Au regard des objectifs de leurs politiques culturelles respectives, la Métropole et la Ville de Lyon souhaitent que ce lieu conserve une vocation dédiée à la promotion et la diffusion de la musique baroque, à travers le projet développé et la programmation proposée. Le projet proposé devra intégrer un enjeu prioritaire d'ouverture de ce répertoire à tous les habitants, à travers des propositions (diffusion, action culturelle, partenariats...) qui s'adressent à une diversité de publics et favorise le dialogue et l'hybridation avec les autres disciplines artistiques. Cet objectif peut s'incarner notamment dans des partenariats réguliers avec les établissements d'enseignement artistique du territoire métropolitain, les élèves en formation initiale et en voie de professionnalisation et avec les artistes émergents. Par ailleurs, ce lieu a vocation à jouer un rôle de ressource pour mettre en valeur les acteurs de la filière des musiques baroques et musiques anciennes.





## Un lieu dédié à la musique baroque

La structure retenue devra organiser une saison de musique à dominante baroque, ouverte à des formats innovants ainsi qu'à l'hybridation des disciplines et des esthétiques. Sa programmation devra être composée d'artistes au rayonnement international, national, régional, avec une attention à l'émergence et aux artistes du territoire.

## Un lieu ressource pour la filière des musiques baroques

### → Établissements d'enseignement artistique

Le territoire compte de nombreux élèves en formation initiale, et pour certains d'entre eux en voie de préprofessionnalisation puis professionnalisation au sein d'établissements d'enseignement artistique (Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, École Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique de Villeurbanne, et autres établissements d'enseignement artistique du territoire métropolitain), et d'enseignement supérieur artistique (Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon, Cefedem Auvergne Rhône-Alpes, Centre de Formation des Musiciens Intervenants de l'Université Lyon 2...).

Il s'agit pour la structure retenue, dans le cadre de partenariats réguliers (parcours du spectateur, projets collectifs, ...), de permettre et faciliter le lien avec le monde professionnel et l'engagement des élèves dans des projets ambitieux, et le cas échéant, de proposer des ressources, rencontres... notamment pour les élèves en voie de professionnalisation.

### → Professionnels de la filière baroque

La Chapelle de la Trinité devra participer à l'accompagnement des acteurs de la filière baroque du territoire métropolitain. Dans cette démarche, l'occupant pourra s'ouvrir aux ensembles musicaux locaux ou émergents.

Par ailleurs, le lieu pourra s'inscrire dans une dynamique de complémentarité avec les structures culturelles du territoire, et ce par son inscription dans des réseaux professionnels, des partenariats avec des festivals, des lieux de diffusion de musique baroque ou des institutions culturelles lyonnaises, grandlyonnaises, nationales et internationales.

## Un lieu ouvert à tous les publics

La structure retenue devra s'inscrire dans un objectif d'élargissement et de diversification des publics.

Cette ambition pourra se traduire par la sensibilisation des publics les plus jeunes et les plus éloignés de la culture à travers des actions d'Éducation Artistique et Culturelle, mais aussi des formes de médiations innovantes, en phase avec les réalités qu'attendent les jeunes publics (public actif/acteur, expériences participatives, immersives, intergénérationnelles, croisements des disciplines, expériences prenant appui sur des outils numériques...) et qui participent au renouvellement du genre et des formats.

D'autre part, l'occupant devra garantir l'accessibilité du lieu, à travers une politique tarifaire diversifiée et spécifique, intégrant les dispositifs existants (PassCulture, Carte Culture de la Ville de Lyon...), avec des modalités permettant l'accueil de tous les publics.

Des partenariats, coproductions avec des acteurs culturels de la Ville et de la Métropole de Lyon dans toutes les disciplines sont bienvenus pour participer aux croisements et à l'ouverture des publics.



**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2024**  
CHAPELLE DE LA TRINITÉ, 31 rue de la Bourse 69002 Lyon  
Sélection d'un projet artistique et culturel





## Égalité femmes-hommes et éco-responsabilité

### → Égalité femmes-hommes

L'importance des enjeux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine culturel a été révélée en 2006, avec la publication du rapport de Reine Prat «*Pour une plus grande et une meilleure visibilité des diverses composantes de la population française dans le secteur du spectacle vivant*». Les données chiffrées de ce rapport montraient d'importantes inégalités. Depuis, si l'on mesure d'indéniables progrès dans la représentation des femmes dans le champ culturel, artistique et médiatique, les données collectées chaque année mettent aussi en évidence la persistance d'inégalités, d'inerties et de freins, qui engagent la collectivité à agir au fondement d'une société plus juste. Cette exigence concerne notamment la programmation des œuvres. Par ailleurs, dans le champ des pratiques artistiques, pour un nombre important de disciplines, on constate à travers l'observation de données genrées des élèves pratiquant ces disciplines, un déséquilibre de genre manifeste qui résulte de la persistance de stéréotypes.

La Métropole et la Ville de Lyon souhaitent que le projet développé intègre l'ensemble de ces enjeux, ainsi que plus largement ceux relevant de la promotion de la diversité et de la lutte contre les discriminations.

### → Éco-responsabilité

La Métropole et la Ville de Lyon souhaitent voir la structure retenue s'inscrire dans les objectifs des deux collectivités en matière d'éco-responsabilité. Il s'agit par exemple de l'application du principe d'éco-responsabilité dans la production et la diffusion, de la sensibilisation des publics, de favoriser des démarches de mutualisation et d'optimisation des ressources...

## CONDITIONS DE L'OCCUPATION

### Description des locaux

Le lieu est situé à Lyon 2<sup>ème</sup>, rue de la Bourse, dans l'édifice appartenant à la Métropole de Lyon, au sein de l'ERP de la Cité Scolaire Ampère.

La surface au sol du bâtiment est de plus de **350 m<sup>2</sup>**, sans compter les balcons ni les chapelles latérales. Le bâtiment comprend des loges pourvues de sanitaires. Il ne dispose pas d'espace destiné au stockage ni de sanitaires à destination du public.

**À noter** que la Chapelle ne dispose d'aucun espace de bureaux pour l'équipe retenue.

Pour information, l'historique complet de la Chapelle de la Trinité ainsi que des photographies et plans complémentaires à ceux joint au présent document sont disponibles sur le site de l'inventaire général du patrimoine culturel en Auvergne-Rhône-Alpes.

Vous les trouverez à l'adresse suivante : <https://patrimoine.auvergnerhonealpes.fr/dossier/1A69004610>

### Durée de l'occupation

L'appel à manifestation d'intérêt porte sur une période de cinq ans soit cinq saisons (de 2024 à 2029) et sera renouvelable une fois, sans appel à manifestation d'intérêt, après bilan partagé.

Un bilan devra être réalisé chaque année en lien avec la Métropole et la Ville de Lyon.





## Responsabilités de l'occupant et du propriétaire

La mise à disposition du lieu sera établie par une convention d'occupation temporaire entre l'occupant et la Métropole de Lyon. Elle fixera notamment la durée, les responsabilités de l'occupant et celles du propriétaire. La mise à disposition sera proposée à titre gratuit par la Métropole de Lyon.

La Chapelle faisant partie de l'ERP de la Cité Scolaire Ampère, le chef d'établissement scolaire est le responsable unique de la sécurité du bâtiment. Parmi ses responsabilités, la structure retenue devra assumer la prise en charge des fluides. Elle pourra prendre en charge certains travaux et investissements. À titre informatif, les travaux d'entretiens réalisés par l'actuel occupant s'élèvent en moyenne à 19 000€ par année.

La mise à disposition du lieu par la Métropole s'accompagnera d'obligations de mise en visibilité de la collectivité par l'occupant.

## Mise à disposition de la Chapelle au profit de la Métropole et la Ville de Lyon

La Chapelle est historiquement utilisée par la Métropole et la Ville de Lyon pour leurs propres besoins événementiels. Dans ce cadre, la structure retenue octroiera aux deux collectivités un total de **trente jours d'occupation gratuite** de la Chapelle, répartis en dix jours pour la Ville de Lyon et vingt jours pour la Métropole. Ces jours sont utilisés librement par les collectivités, pour leurs propres besoins événementiels (réceptions, colloques, conférences, réunions publiques...) ou pour des manifestations culturelles organisées par des acteurs du territoire

qu'elles accompagnent (Festival Quais du Polar, Lyon BD Festival, Biennale de la danse, Fête des Lumières...). Des partenariats pourront être menés lors de ces événements.

Ces utilisations seront gratuites, hors frais techniques et prestation de ménage qui ne seraient pas pris en charge directement par les collectivités. Le coût de ces prestations devra être précisé dans le dossier des candidats et un forfait de base (lieu en ordre de marche avec régie technique et prestations de sécurité) ainsi qu'une grille tarifaire prévoyant d'éventuels besoins supplémentaires devront être proposés.

Ces utilisations ne pourront être consenties qu'en fonction des disponibilités de la Chapelle, étant entendu que la programmation artistique de la structure reste prioritaire.

Les dates demandées seront communiquées par la Métropole et la Ville de Lyon à l'occupant minimum deux mois à l'avance. Celui-ci devra :

- Confirmer la disponibilité du lieu aux services de la Métropole ou de la Ville, accueillir et participer à une éventuelle visite de repérage du lieu ;
- Établir un compte-rendu de la visite récapitulant les besoins de l'organisateur et le montant des prestations nécessaires ;
- Signer la convention d'occupation ;
- Accueillir l'événement comme convenu.

Par ailleurs, l'occupant octroiera à la Cité Scolaire Ampère cinq à sept jours d'occupation par an pour ses activités pédagogiques. Les dates et modalités de mise à disposition devront être convenues au préalable avec l'établissement scolaire.



**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2024**  
CHAPELLE DE LA TRINITÉ, 31 rue de la Bourse 69002 Lyon  
Sélection d'un projet artistique et culturel



**MÉTROPOLE**

**GRAND LYON**



## Moyens

La Métropole de Lyon s'engage à soutenir le projet sélectionné à travers la mise à disposition du lieu, proposé à titre gratuit (pour une valeur locative annuelle de 34 872 € par an).

En fonction du projet proposé et de son modèle économique, un soutien en fonctionnement général pourra être étudié dans le cadre des demandes annuelles que reçoivent la Métropole et la Ville.

De la même manière, une demande de soutien pour l'acquisition d'équipement et de matériel par une ou des subventions annuelles pourra être formulée par les candidats. D'autres partenaires peuvent également être sollicités à cette fin.

Les candidats sont invités à rechercher des sources de financements multiples, publics et privés (mécénat, partenariat, privatisations, prestations...), notamment pour accompagner les missions d'élargissement et de diversification des publics.

Pour information, le budget annuel de l'actuel gestionnaire du lieu est de l'ordre de 700 000 € dont 130 000 € de financement public.

Les budgets prévisionnels qui seront présentés pour candidature devront détailler l'ensemble de ces financements publics et privés. En cas de privatisation notamment, les grilles tarifaires devront être présentées.

## MODALITÉS DE RÉPONSE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

### Conditions d'éligibilité

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert à **tout type d'acteur** culturel, quel que soit son statut juridique, qui répond aux 3 critères suivants :

- Une **structure juridique domiciliée en France porteuse** de la demande ;
- Une **équipe professionnelle et rémunérée** ;
- Une **situation de régularité au regard de l'ensemble des obligations professionnelles et sociales de l'employeur** (respect des conventions collectives, dispositions liées au droit de la propriété artistique et littéraire, paiement des taxes, licence d'entrepreneur du spectacle...).

### Critères d'appréciation des dossiers

Les candidatures seront appréciées selon les critères suivants :

- Pertinence du projet au regard des politiques culturelles de la Métropole et la Ville de Lyon ;
- Pertinence du projet au regard des enjeux précités : saison baroque, relation aux établissements d'enseignement artistique, aux artistes émergents et acteurs du territoire, ouverture à tous les publics, hybridation des formats, égalité femme-homme, éco-responsabilité...
- Viabilité du modèle économique présenté tant en investissement qu'en fonctionnement ;





## Dossier de candidature

Le dossier devra comporter :

- Une note d'intention (de 30 pages maximum) qui fera apparaître notamment :
  - » La description du projet ;
  - » La ligne artistique ;
  - » Des propositions d'artistes et/ou de compagnies accueillies, ainsi que les modalités d'accueil et de partage du lieu ;
  - » Une saison type ;
  - » Un descriptif des conditions d'accueil du public et de la relation aux publics au sens large (billetterie, tarification mais aussi action culturelle, inclusion sociale...);
  - » Éléments sur la relation aux acteurs culturels du territoire, aux établissements d'enseignement artistique et autres partenaires du projet ;
  - » Éléments concernant les enjeux d'égalité femme-homme et d'éco-responsabilité.
- Un budget prévisionnel détaillé de fonctionnement et d'investissement sur 5 ans précisant les apports financiers des partenaires publics et privés ;
- Une présentation du ou des candidat.es (CV, expérience), de l'équipe le cas échéant avec les missions de chacun et les ETP correspondants ;
- Des éléments sur la structure porteuse : présentation, rapports d'activités et comptes des 3 dernières années;
- Les pièces administratives afférentes au statut de la structure qui porte la candidature (avis de situation au répertoire Sirene, statuts de l'organisme, dernière composition du Conseil d'Administration, récépissé de dépôt à la Préfecture ...);

- Tout autre document que vous estimerez utile de joindre au dossier.

## Processus de sélection

Après analyse technique des directions culturelles de la Métropole et de la Ville de Lyon, jusqu'à 5 projets seront présélectionnés et auditionnés.

Les projets seront examinés par un **comité de sélection** composé de la façon suivante :

- Le Vice-Président en charge de la culture de la Métropole de Lyon ;
- L'Adjointe au Maire de Lyon déléguée à la Culture de la Ville de Lyon ;
- La Direction de la Culture de la Métropole de Lyon et la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Lyon.



**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2024**  
CHAPELLE DE LA TRINITÉ, 31 rue de la Bourse 69002 Lyon  
Sélection d'un projet artistique et culturel



**MÉTROPOLE**

**GRAND LYON**

## Calendrier

- **Début octobre 2023** : lancement de l'appel à manifestation d'intérêt
- **11 décembre 2023** : date limite d'envoi des dossiers de candidature
- **Janvier 2024** : auditions des projets présélectionnés
- **Mi-janvier** : arbitrage et attribution
- **Été 2024** : prise de fonction et mise à disposition du lieu

## Modalités de réponse

Les documents relatifs à l'appel à manifestation d'intérêt sont accessibles sur le site :

<https://www.grandlyon.com/services/appels-a-projets>, sur la plateforme <https://acteursculturels.grandlyon.com/> et sur <https://www.lyon.fr/actualite/culture/appel-manifestation-dinteret-pour-la-mise-disposition-de-la-chapelle-de-la>

**Toutes les pièces sont à adresser par courrier électronique à :**

[culture@grandlyon.com](mailto:culture@grandlyon.com) ET [culture.partenaires@mairie-lyon.fr](mailto:culture.partenaires@mairie-lyon.fr)

Un accusé de réception de votre candidature vous sera envoyé, veuillez en vérifier la bonne réception.

En cas d'impossibilité d'envoyer le dossier en version numérique, merci de prendre contact avec le service concerné (coordonnées ci-dessous).

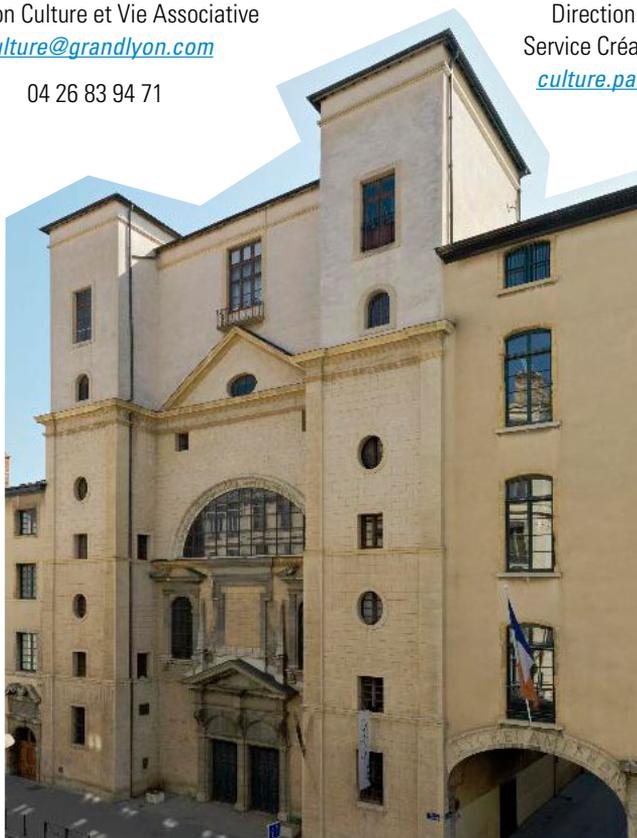
**Pour toutes informations complémentaires :**

**Métropole de Lyon,**  
Direction Culture et Vie Associative  
[culture@grandlyon.com](mailto:culture@grandlyon.com)

04 26 83 94 71

**Ville de Lyon,**  
Direction des Affaires culturelles,  
Service Création et diffusion artistiques  
[culture.partenaires@mairie-lyon.fr](mailto:culture.partenaires@mairie-lyon.fr)

04 72 10 37 85



**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2024**  
CHAPELLE DE LA TRINITÉ, 31 rue de la Bourse 69002 Lyon  
Sélection d'un projet artistique et culturel

